

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

exigé pour le renouvellement d'une licence sportive
conformément à l'arrêté du 20 avril 2017.

Édition : 19 juillet 2017

Pour les mineurs, le questionnaire doit être rempli par le représentant légal.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du/ de la licencié(e).</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à l'une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire de santé est confidentiel.

Vous devez uniquement transmettre à votre club une attestation (cf. modèle sur la page suivante), selon laquelle vous avez répondu par la négative à l'ensemble des questions, mais pas le questionnaire même.

ATTESTATION DE SANTÉ

pour le renouvellement d'une licence sportive

Édition : 19 juillet 2017

Dans le cadre de la demande de renouvellement de ma licence auprès de la FFAAA, je soussigné(e) atteste avoir rempli le Questionnaire de santé fixé par arrêté du Ministre chargé des sports, daté du 20 avril 2017 et publié au Journal officiel du 4 mai 2017.

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

Conformément aux dispositions de l'article D. 231-1-4 du Code du sport,

J'ai répondu NON à la totalité des rubriques du questionnaire.

⇒ Dans ce cas, je transmets la présente attestation au club au sein duquel je sollicite le renouvellement de ma licence.

J'ai répondu OUI à l'une ou plusieurs rubriques du questionnaire.

⇒ Dans ce cas, je suis informé(e) que je dois produire à mon club un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Aïkido, Aïkibudo, Kinomichi ou de Sport en général.

NOM et prénom : _____

Date : _____ Fait à : _____

Signature :

Dans le cas où le/la licencié(e) concerné(e) est mineur(e) :

Nom et prénom du représentant légal : _____

Date : _____ Fait à : _____

Signature :



Agrément N°75 S 273, Arrêté Ministériel du 7 octobre 1985

Membre de l'Union des Fédérations d'Aïkido Membre pour la France de la Fédération Internationale d'Aïkido